

**SNAMSPEN**Paris, le 1^{er} février 2024

Madame la Ministre,

Les deux syndicats représentatifs des médecins scolaires alertent depuis plusieurs mois sur la disparition programmée de leur métier.

De très nombreux rapports partagent ces constats sur la médecine scolaire dans un contexte où les indicateurs de santé de l'enfant sont de plus en plus inquiétants.

Nos nombreuses sollicitations, les préconisations des différents rapports demeurent sans suite.

Nous ne pouvons pas continuer à accepter ce que tous les autres confrères ont désormais refusé : un salaire le plus bas de la profession médicale, une activité itinérante, des secteurs d'exercice ingérables, une absence de locaux conformes à l'exercice médical et à l'accueil du public, un travail administratif sans assistants médicaux, une absence de travail pluridisciplinaire organisé, des avis médicaux rendus sans possibilité d'examen clinique au péril de notre responsabilité...

Devant cette absence de décision, des actions syndicales ont été décidées.

A partir du premier février 2024, nous appelons nos collègues à se mobiliser pour un autre exercice de la médecine scolaire.

Les médecins sont appelés à ne donner un avis médical écrit et signé qu'après une consultation médicale de l'élève. C'est-à dire : avoir un exercice médical conforme à l'éthique et à la déontologie ce que l'organisation actuelle de notre travail à l'Education nationale ne nous permet plus de respecter pour les PAI, les PAP, les travaux réglementés, les aménagements des examens notamment. Par ailleurs, il est rappelé que le médecin est responsable des priorités médicales retenues dans son exercice. Dans le cadre d'une démarche de diagnostic précoce et de lutte contre les inégalités sociales et de santé, la priorisation des consultations suivant les demandes des familles revient aux médecins et non pas à l'institution.

Nos deux syndicats ont toujours soutenu une politique de santé à l'école ambitieuse comme un des axes forts de la politique éducative et de la politique de santé de l'enfant notamment dans le champ de la prévention et dans la lutte contre les inégalités. Nous appelons à la

SNMSU-UNSA Education - 87 bis avenue Georges Gosnat – 94853 IVRY SUR SEINE CEDEX

Tél : 01 58 46 14 80 – Courriel : snmsu@unsa-education.org

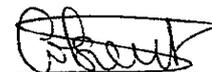
Syndicat National des Médecins de Santé publique de L'EN du Sgen/CFDT Affilié à l'UCMSF

47, Avenue Simon Bolivar 75950 paris cedex 19 Snamspen@sgen.cfdt.fr

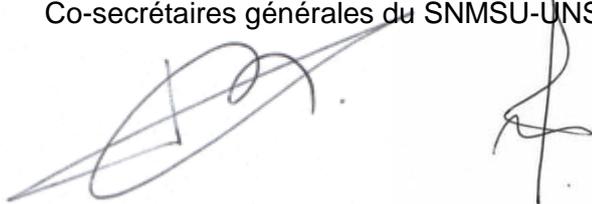
construction d'un vrai service public en faveur de la santé de l'élève, enfant et adolescent, efficient et lisible pour les usagers et les professionnels.

Espérant pouvoir être prochainement reçus et connaître enfin des arbitrages pour la profession, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, nos salutations respectueuses.

Docteur Patricia COLSON
Secrétaire générale du SNAMSPEN/Sgen-CFDT



Dr Jocelyne Grousset et Dr Mechtilde Dippe
Co-secrétaires générales du SNMSU-UNSA Éducation



Pièce jointe : lettre de revendication